



HAL
open science

Urbanités, entre liberté et sécurité

Laurent Devisme

► **To cite this version:**

Laurent Devisme. Urbanités, entre liberté et sécurité. La liberté d'aller et venir dans le soin et l'accompagnement, Hyg e  ditions, pp.259-270, 2020, Regards crois s, 978-2-8109-0786-1. hal-03109498

HAL Id: hal-03109498

<https://hal.science/hal-03109498v1>

Submitted on 13 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Urbanités, entre liberté et sécurité

Laurent DEVISME, *Ensa Nantes, UMR AAU / CRENAU*

La ville, lieu des places publiques et des rencontres, espace-temps de l'imprévu ? Cette perspective rejoint l'adage « l'air de la ville rend libre » qui a une histoire contrastée et passionnante. Il s'ancre en effet dans les villes médiévales (qui pouvaient libérer les serfs – d'où les résistances des seigneurs envers les villes) puis est repris par le sociologue allemand Max Weber pour évoquer le laboratoire que furent les villes d'Europe du Nord (Weber, 2014). La perspective est menacée aujourd'hui par une conception normée, préventive, sécuritaire et thérapeutique des espaces urbains. Ce texte expose cette inquiétude et propose des pistes pour une pensée ouverte à la diversité des publics composant le phénomène urbain. On peut en effet suggérer (hypothèse rejoignant la ligne éditoriale du présent ouvrage) que plus cette diversité est reconnue, acceptée et promue, mieux les enjeux de l'accompagnement de personnes vulnérables sont assumés.

L'espace public, menacé ?

La liberté d'aller et venir est constitutive d'une définition fondatrice de l'espace public : un espace susceptible d'être visité par n'importe qui. Cela passe par une accessibilité maximale, un droit de visite généralisé. Les conditions à remplir tiennent aussi bien au cadre bâti qu'aux comportements qui peuvent s'y déployer : une relation dialogique permanente entre l'espace urbain et celui qui le parcourt. De l'espace, on attend ainsi ouverture et lisibilité ainsi que des aménités qui font signe pour susciter le passage mais aussi permettre à l'occasion une pause, un arrêt. De ceux qui passent, on escompte des compétences de l'être-en-public qui tiennent à ce que nous avons appris à nommer des civilités, des urbanités. De nombreux travaux en provenance de la microsociologie urbaine ont permis de qualifier ces notions de manière pratique, à partir d'observations principalement menées dans les grandes villes telles que Berlin, Chicago, Paris : inattention civile, primauté de l'audience, développement d'une attitude réservée voire blasée – la référence au travail de Georg Simmel est ici décisive (Simmel, 2013). Densité et diversité sont les composantes de l'urbanité, nous rappelle Jacques Lévy qui en

témoigne avec rigueur et poésie dans son film de recherche au titre éponyme¹ ; l'un de ses chapitres pointe vers la serendipité, cette faculté de trouver ce que l'on n'attendait pas et qui constitue la productivité même du phénomène urbain. On voit d'emblée que des termes comme ceux d'appropriation ou d'identité relèvent d'un autre bassin sémantique et qu'ils sont plus proches d'une toponymie domestique que d'une grammaire de l'espace public.

Quel est donc ce milieu urbain spécifique ? Un univers d'inconnus, des engagements limités, des arrangements de visibilité... « *Bref la publicité est moins quelque chose qui appartient au cadre physique de l'espace, qu'une valeur qui se réattribue sans cesse à ce cadre, à l'horizon ou à la périphérie des rituels interpersonnels, où chacun est rendu, et comme quiconque, à l'espace de sa course* »². Les liens faibles dont il est question exigent de l'attention à ce qui se passe : un cadrage permanent qui peut amener à l'intervention si un événement vient briser la qualité de l'espace public comme une appropriation excessive, une menace sur l'intégrité d'une personne... On peut dans ces cas parler de l'enjeu d'un contrôle social local. La relation espaces-sociétés est ainsi constamment émergente et il faut escompter un minimum de compétences d'ajustement des personnes.

Ce sont précisément les notions d'accessibilité maximale, d'intensité et de serendipité qui se trouvent mises à mal dans la conception et la gestion des espaces urbains contemporains. Le pari selon lequel ce qui n'est pas maîtrisé peut être intéressant se trouve minoritaire face à des conceptions sécuritaires inspirées de la méfiance vis-à-vis de ce qui peut arriver. La société du risque (Beck, 1986) nous caractérise certes et s'accompagne rarement d'une pensée positive d'une action qui se doit toujours d'être à la fois mesurée et risquée. Une culture tabloïd de la catastrophe et de la peur, dans un contexte international marqué ces dernières années par le surgissement d'actes terroristes, amplifie cette tendance. Concernant la gestion urbaine elle-même, le fond de plan tient à la manière de contenir ce que nous nommons « incivilités » en même temps que la ville se doit d'être toujours plus créative et même « vibrante », une contradiction souvent réglée par le compartimentage des espaces (jusqu'à la « fan zone » pour les événements d'ampleur nationale ou mondiale). Les incivilités sont-elles croissantes ? Rien n'est moins sûr. En tous cas l'histoire longue en la matière montre que la violence sociétale n'était pas moindre avant (Elias, 1973). Mais la question principale tient aux justifications apportées aux pénalisations que les incivilités peuvent susciter. On peut ici rappeler une partition commode, suggérée par le philosophe Ruwen Ogien évoquant d'un côté les

¹ Jacques Lévy, *Urbanité(s)*, 2014. Disponible le 28/04/2019 : <https://vimeo.com/84457863>

² Jean Samuel Bordreuil, « De la densité habitante aux densités mouvantes » in *Annales de la Recherche Urbaine* n°67, 1995.

catastrophistes pointant une régression morale qu'appellerait donc une rééducation morale et d'un autre côté des pragmatistes pointant volontiers des causes plus concrètes comme des désorganisations de services publics ou encore une surpopulation dans les transports en commun (Ogien, 2016). Les réponses politiques aux incivilités ne sont pas du même ordre selon que l'on s'inscrit dans telle ou telle perspective !

L'ordre public et ses médiateurs

Mieux vaut prêter attention à la tonalité des relations en public, aux cadres qui y président et aux troubles possibles de l'ordre public. Dans cette acception, l'ordre public est un concept assez étranger aux acceptions sécuritaires. Dans la perspective interactionniste, il est essentiellement fondé sur un droit de regard et un principe de disponibilité des personnes présentes : elles ont à maîtriser les impressions qu'elles produisent sur autrui et à s'observer tout en agissant. Elles peuvent intervenir si nécessaire afin de faire respecter la publicité de l'espace dans lequel elles se trouvent. L'observation des interactions fournit de nombreuses connaissances que l'on aimerait voir partager par les forces de l'ordre. La police est précisément en charge officiellement d'un tel maintien mais elle intervient plus souvent en défiance qu'en accompagnement. Si l'on prend le cas de la dynamique des foules par exemple, les manières de l'envisager ne relèvent que très rarement d'une perspective bienveillante. N'est-ce pas en raison d'une mauvaise appréhension de ce qu'est une foule (avec une histoire de ses analyses toujours malheureusement marquée par « l'irrationalité ») ? Des publics spécifiques peuvent en effet se constituer à partir de masses en panique, en émeute ou en liesse. Ces différentes situations montrent plus souvent des comportements obéissant à des logiques plus collectives qu'individuelles... Adaptations, coopérations sont bien à l'œuvre dans de tels regroupements.

Il suffit aussi de déplacer le regard vers les mouvements sociaux dans des pays peu démocratiques pour voir à quel point une place publique peut devenir un point névralgique pour le redéploiement d'une sphère publique. A y regarder de près et de manière internationale, les bénéfices à considérer positivement les espaces publics y compris dans leurs moments d'effervescence sont largement supérieurs aux inconvénients ou menaces déjà explicités.

Le travail de médiation dans l'espace public relève de nombreux métiers qui tiennent à la ronde, la veille, l'arpentage, la prévention, l'accueil (et il faut intégrer le service des urgences des Hôpitaux dans cet ensemble) dont il faudrait aussi, simultanément, reconnaître davantage les enjeux : la valorisation des acteurs de terrain est souvent bien faible et les « street-level

professionnels »³ sont rarement les mieux rémunérés dans la chaîne organisationnelle ! Songeons à la portée possible des concierges et gardiens d'immeubles quant à la vie urbaine (Laé, 2015). Contact et guichet relèvent d'un savoir-faire interactionnel et de tact, ils relèvent de métiers du travail de la proximité qui sont aux premières loges de la dialectique espaces - sociétés.

Equipements normés, espaces standardisés

L'espace ne peut prendre seul à sa charge ce que l'on attend des tonalités publiques. La tentation est forte toutefois, on peut l'appeler spatialiste, de chercher à régler les sociabilités par des dispositifs spatiaux (certains ont même cru pouvoir changer la vie en changeant la ville). Ce fut une utopie construite bien analysée par Michel Foucault (Foucault, 1975) disséquant l'aventure du panoptique, inventé par l'économiste Jeremy Bentham à la fin du XVIIIème siècle, qui consistait précisément à restreindre la liberté d'aller et venir et simultanément permettre d'importantes économies dans la dépense publique : prisons, hôpitaux mais aussi possiblement écoles orchestrés selon un diagramme organisant le contrôle maximal depuis une tour centrale. La transposition contemporaine revient plutôt à l'utilisation de technologies digitales pour le contrôle et l'accès. Y fait également écho une conception limitative d'aménités pourtant essentielles à l'urbanité et dont un exemple au sein du mobilier urbain peut témoigner : le banc public.

Résumons à grands traits son histoire : il apparaît clairement dans le contexte pré-hygiéniste du XVIIIème siècle, de l'embellissement et de l'aération des villes créant progressivement parcs, jardins et promenades. L'un des arguments forts de ces promoteurs est que le banc est d'autant plus nécessaire que le trafic est dense : il doit pouvoir aider ceux qui ont besoin de se reposer. Le XXème siècle voit se déployer de nombreux espaces verts, les bancs se normalisent. A Nantes par exemple, si la Ville a pendant une période autorisé la location de chaises sur les promenades et jardins, le concessionnaire a vite contesté le niveau de la concession, arguant qu'il y avait trop d'assises publiques qui ainsi tuent la concurrence⁴... Le banc s'est progressivement normalisé (modèle centaure avec pied en fond et bâtons de bois rond pour le siège-dossier) et s'est accompagné d'autres équipements, le kiosque à musique par exemple. On ne trouve toutefois pas de kiosques à journaux à Nantes contrairement à d'autres

³ L'expression désigne l'ensemble des employés publics de terrain et dont le métier passe par des interactions avec des usagers, habitants, clients... Un travail fondateur à l'égard de leur compréhension est celui de 1969 de M. Lipsky intitulé « Toward a theory of street-level bureaucrats », disponible en ligne.

⁴ Pierre Chotard, Véronique Guitton et Xavier Trochu, X. (2002), Vert nantais : histoire du mobilier urbain. Nantes, archives municipales, 2002.

villes françaises et européennes. Vers la fin du XX^{ème} siècle, deux évolutions contradictoires se dessinent : d'une part de nouvelles façons de faire pause en ville en lien avec l'évolution des pratiques alimentaires notamment (food truck mais aussi déploiement modeste mais sensible d'un urbanisme favorable à la santé), d'autre part une conception sécuritaire qui tend à limiter les possibilités de s'asseoir. Différentes possibilités de limitation sont observables : un rajout qui permet de contrer l'usage ou les personnes identifiées comme "indésirables" ; le principe du mobilier urbain dont la conception même intègre la variable "populations non désirées" (clochards, jeunes squatters...) – on peut renvoyer ici à la vidéo d'intervention « le repos du fakir » de Gilles Paté et Stéphane Argillet⁵ montrant toutes les déclinaisons possibles dans différents lieux-mouvements ; la solution radicale enfin consiste à supprimer les assises existantes dans les lieux problématiques, voire même à les proscrire totalement dans les projets d'aménagement.

Dans un tel contexte, il est utile de penser des expériences de déstabilisation, des interventions qui interrogent la normalité : à l'image des breaching experiment proposées par le sociologue Harold Garfinkel (Garfinkel, 1967), il s'agit par exemple de proposer des objets incongrus, de mettre en jeu des situations retorses : banc clic-clac pour mieux se reposer, bornes d'oxygénation, cabines téléphoniques-douches pour une meilleure hygiène, lampadaires surplombés par un aquarium afin de lutter contre le sentiment d'insécurité en maintenant une présence vivante la nuit... Le collectif *Agence opaque, ici-même*, dont ces exemples sont tirés, se fonde ainsi dans le quotidien urbain pour y introduire le trouble, déréguler les automatismes et remettre en jeu un certain sens de l'espace public.

Les risques de l'urbanisme thérapeutique préventif

Une ville lisse, sans aspérités, tend alors à se déployer à l'horizon. Cette ville de la circulation continue ne devrait pourtant pas négliger le fait que le déplacement est un procédé d'ancrage du piéton dans l'environnement et qu'il dépend toujours d'un couplage entre des prises offertes et des compétences déployées. Le banc, pour suivre notre exemple, fait partie de ces prises, d'un tel équipement de la ville. Or en matière d'équipement de l'espace public, ce sont plutôt les dispositifs de vidéo-protection qui ont fait florès relevant davantage d'un fantasme de contrôle que d'une évaluation précise des performances du monitoring à distance. Ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité du « defensible space », doctrine urbanistique

⁵Gilles Paté et Stéphane Argillet, *Le repos du fakir*, 2003, vidéo disponible en ligne : <http://www.gilfakir.com/fakir.html>

imputable à Oscar Newman (Newman, 1973) et dont plusieurs transpositions se traduisent dans l'idée, contestable, selon laquelle existent des morphologies urbaines plus moins criminogènes, l'urbanisme devant alors servir à empêcher déviances et incivilités.

Mais deux tendances se télescopent : la prévention d'un côté et la stimulation de l'autre. Préoccupations sécuritaires d'un côté avec le référentiel d'une ville apaisée, sûre (mais aussi possiblement ennuyeuse), recherche de productions d'ambiances d'un autre côté, l'animation tant recherchée s'intitulant « entertainment », « ville vibrante » et se trouvant alors plutôt aiguillée par les spécialistes du « fun shopping ». L'espace public contemporain est de plus en plus saturé visuellement – images animées et espaces virtuels interactifs sont éminemment suggestifs, notamment dans le cas de nombreux espaces de transit – mais appauvri en ce qui concerne les possibilités de s'y reposer ou d'y jouer (en dehors de temporalités très spécifiques comme celle des festivals ou d'autres enclos pour fêtes programmées).

Conclusion : quelle liberté d'aller et venir dans l'espace public ?

On le voit, la liberté d'aller et venir dans l'espace public ne peut jamais être acquise ou garantie : elle ne peut qu'être une qualité émergente et relève donc d'un pari quant à la capacité des individus de faire des arrangements de circonstance. Ce pari est moins évident à tenir qu'à d'autres époques pour les raisons suivantes : les appareils mobiles prennent en charge une grande partie des questions qui peuvent survenir dans l'espace public ; les technologies numériques sont utilisées de manière croissante par les pouvoirs publics pour surveiller et / ou protéger les individus ; les seuils entre espaces publics et espaces privés se sont tendus avec des fermetures nettes et la nécessité d'être doté du statut d'invité pour passer du public au privé (ainsi du mouvement de résidentialisation de l'habitat collectif mais aussi du déploiement des réseaux sociaux fonctionnant sur base du partage d'une commune identité).

Penser la ville nous rappelait Isaac Joseph, c'est « *étudier les dispositifs urbanistiques, les équipements et les services capables de permettre au citoyen de surmonter l'étrangéité à un territoire non familier, de s'orienter dans un univers d'étrangers* »⁶. La nature de ces dispositifs tend à changer et la préoccupation principale que l'on peut soulever pour terminer relève du risque de moindre visibilité de l'altérité. Pour reprendre l'exemple évoqué, le mobilier urbain d'aujourd'hui participerait d'une invisibilisation des populations de la rue. Suppression progressive des prises d'un côté et colonisation de la publicité et du marketing de l'autre qui

⁶ Isaac Joseph, *La ville sans qualités*, Paris, L'Aube, 1998, p53

privilégient uniquement le sens visuel. Il devient difficile de penser l'espace public comme lieu de frottement social et de rencontre ; son édification comme espace physique est en effet sous l'emprise du modèle de certains espaces privés ouverts au public comme les centres commerciaux dont les éléments constitutifs tels que la propreté, la sécurité et le confort représentent une limite à la diversification des expériences urbaines.